

AVANTAGES DU CONTRAT DE CONSTRUCTION COMPARATIF

POINTS IMPORTANTS	Contrat de Construction d'une Maison Individuelle avec fourniture de plans Loi du 19/12/1990	Marchés d'entreprises + Contrat maîtrise d'œuvre
Interlocuteur unique	OUI	NON
Fourniture obligatoire des plans (si SHON < 170 m ²)	OUI	NON
Délai de rétractation	OUI	NON
Démarches administratives et foncières	OUI	NON
Appels de fonds réglementés par la loi	OUI	NON
Coût global définitif réglementé par la loi	OUI	NON
Délai de réalisation des travaux fixé dès la signature du contrat	OUI	NON
Condition suspensive de l'obtention de l'assurance dommages ouvrage (obligatoire code des assurances art L.242-1)	OUI	A l'initiative de l'accédant
Garantie de remboursement	OUI	NON
Garantie de livraison	OUI	NON
Service après-vente centralisé	OUI	NON